

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019

Date de convocation : 26 novembre 2019
Lieu de la séance : salle des fêtes à Passy-Grigny

Président de séance : Christian BRUYEN

Nombre de conseillers en exercice : 73
Nombre de conseillers présents : 49
Nombre de votants : 62

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Francine PICAVET, Maryline VUIBLET, Claudia COUSIN, Catherine FONTANESI, Jeanine BARBAZANGES-JOBERT, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY et Sylvie GUENET-NANSOT.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Maurice LOMBARD, Yannick GRANDHOMME suppléant remplaçant Marylise MARTIN, Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, José SANCHEZ suppléant remplaçant Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Patrick BERGER suppléant remplaçant Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DEPIT, Robert GARNIER suppléant remplaçant Yves RICHOUX, Olivier VEAUX, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, Frédéric POMMELET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Patrick MARX, David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. David QUATREVAUX donne pouvoir à M. David COUTELAS
M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT
M. Sylvain BIZZOCCHI donne pouvoir à M. Didier DEPIT
M. Régis COUTANT donne pouvoir à Mme Maryse MINOT
Mme Emmanuelle LÉTÉ donne pouvoir à M. Jean-Claude GUERINEAU
Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX
M. Jean-Pierre URIEL donne pouvoir à M. Gérard GUYARD
M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD
Mme Christine METEYER donne pouvoir à Mme Muguette CURFS
Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à M. Christian BRUYEN
Mme Marie-Line CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jackie BARROIS
M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT
Mme Catherine BANDRY donne pouvoir à Mme Martine CHERÉ

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Marylise MARTIN, Nathalie PROLA,

MM. Pascal NAILLON, Thierry MALVAUX, Edouard VAUTRIN, Gérard CALLOT, Yves BOBIN, Gabriel MOREAU, Yves RICHOUX, José MIGUEL, Patrick JAGER et Didier POUPINEL-DESCAMBRES.

Étaient absents : Mme Céline MEUNIER, MM. Pierre CHARLES, Sébastien PAYET, Ludovic WELCHE et André VARLET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2019 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

19-202. RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARGNY. REGLES DE REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF.

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre du retrait de la Commune de Margny de la CC des Paysages de la Champagne, le Conseil décide :

- la répartition des biens meubles et immeubles telle que décrite dans l'annexe
- de la cession par voie amiable, des biens immeubles au prix de 0 €
- la répartition des dettes afférentes aux biens cités ci-dessus, telle que décrite dans l'annexe
- sans objet concernant les agents intercommunaux

Adopté à l'unanimité.

19-203. AUTORISATION AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS ET AVENANTS LIÉS AU RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARGNY.

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre du retrait de la commune de Margny de la CC des Paysages de la Champagne, le Conseil décide que le remboursement, par la CC de la Brie Champenoise, des quotes-parts des deux emprunts restant dus pour l'alimentation en eau potable de Margny se fera annuellement, par émission d'un titre de recettes en fin d'année civile, jusqu'à extinction de la dette.

Il décide que la quote-part de subvention restant à percevoir dans le cadre de l'opération pour l'alimentation en eau potable de Margny sera reversée à la CC de la Brie Champenoise, dès réception du solde de la subvention par la CC des Paysages de la Champagne.

Il décide que le service de collecte des déchets ménagers et de gestion des déchetteries sera assuré par la CC des Paysages de la Champagne durant un délai de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2020, soit jusqu'au 31 mars 2020 ; le temps que s'organisent avec les différents prestataires les modifications administratives et techniques nécessaires.

Le remboursement de la quote-part correspondant à la Commune de Margny se fera à l'issue de cette période de transition, par l'émission d'un titre de recettes.

Il autorise le Président à signer l'avenant au contrat de délégation par affermage du service public de production et de distribution d'eau potable de l'ex-CC de la Brie des Etangs, portant retrait de la Commune de Margny du périmètre de la délégation.

Adopté à l'unanimité.

19-204. REHABILITATION-CONSTRUCTION DES BATIMENTS POUR LES SERVICES TECHNIQUES A DORMANS. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre de l'aménagement en bureaux du local technique jouxtant le siège administratif de la Communauté ainsi que l'extension du bâtiment situé au sein de la zone des Varennes à Dormans, le Conseil accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet ACTIV ARCHITECTURE, pour un montant de rémunération de 30 304,77 € HT.

Adopté à l'unanimité.

19-205. CAMPUS D'EXCELLENCE DES MÉTIERS ET FORMATION DU TOURISME. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES CC DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE, DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE & LA CA EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE.

Dans le cadre du projet de création d'un Campus d'excellence des métiers et formations du tourisme au sein du Prieuré de Binson, situé à Châtillon-sur-Marne, le Conseil accepte d'établir un groupement de commande pour la réalisation d'une étude de faisabilité entre la CC de la Grande Vallée de la Marne et la CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne et approuve les termes de la convention désignant la CC des Paysages de la Champagne comme coordonnateur.

Adopté à l'unanimité.

19-206. CAMPUS D'EXCELLENCE DES MÉTIERS ET FORMATION DU TOURISME. ÉTUDE DE FAISABILITÉ. ATTRIBUTION DU MARCHÉ.

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un Campus d'Excellence des Métiers et Formations du Tourisme au sein du Prieuré de Binson, à Châtillon-sur-Marne, le Conseil accepte de confier l'étude de faisabilité au groupement AEDIFICEM - CBIE, pour la somme de 45 180,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

19-207. SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2019 AU BUDGET OPAH - 704.

Rapporteur : Le Président

Le budget annexe « OPAH » 2019 nécessitant une subvention d'équilibre en section d'investissement par le budget général pour couvrir ses dépenses, le Conseil décide de procéder au versement d'une subvention de 13 447,34 € à la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

19-208. SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2019 AU BUDGET SPANC - 709.

Rapporteur : Le Président

Le budget annexe « SPANC » 2019 nécessitant une subvention d'équilibre en section d'exploitation par le budget général pour couvrir ses dépenses, le Conseil décide de procéder au versement d'une subvention de 31 260,00 € à la section d'exploitation.

Adopté à l'unanimité.

**19-209. BUDGET GENERAL - 700/94900. EXERCICE 2019.
DECISION MODIFICATIVE N°6.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- un réajustement de crédits pour de l'éclairage public, l'équipement numérique des écoles, l'achat de petit matériel et outillage pour la voirie, la subvention de fonctionnement au budget SPANC
- l'ouverture de crédits pour le Campus d'excellence des métiers et formations du tourisme
- une régulation des subventions en cours d'amortissement

Adopté à l'unanimité.

**19-210. BUDGET EAU - 701/94903. EXERCICE 2019.
DECISION MODIFICATIVE N°3.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- un réajustement de crédits pour le remboursement au budget général des frais de fonctionnement du budget annexe
- des crédits supplémentaires pour l'alimentation AEP de Leuvrigny

Adopté à l'unanimité.

**19-211. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 702/94902. EXERCICE 2019.
DECISION MODIFICATIVE N°2.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en un réajustement de crédits pour les travaux Rue des Barbiers à Troissy.

Adopté à l'unanimité.

**19-212. BUDGET SPANC - 709/94905. EXERCICE 2019.
DECISION MODIFICATIVE N°3.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en un réajustement de crédits pour la subvention d'équilibre versée depuis le budget général.

Adopté à l'unanimité.

19-213. DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL, A DORMANS.

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil émet un avis favorable à l'ouverture des commerces sur la Commune de Dormans, pour les dates suivantes :

- . 5 et 12 janvier 2020
- . 3 et 31 mai 2020
- . 28 juin 2020
- . 6 et 13 septembre 2020
- . 29 novembre 2020
- . 6, 13, 20 et 27 décembre 2020

**Adopté à la majorité 42 voix POUR
3 voix CONTRE
17 abstentions**

**19-214 PLAN ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES RURALES 2.
AVENANT AUX CONVENTIONS AVEC L'ACADEMIE DE REIMS.**

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre du plan Ecoles Numériques Innovantes Rurales 2 (ENIR 2), les conventions prévoyaient initialement la dotation des écoles en tableaux blancs interactifs (TBI). Le Conseil autorise le Président à signer un avenant aux conventions avec l'Académie de Reims permettant d'acquérir, en lieu et place des TBI, des écrans tactiles interactifs (ETI). Cette technologie plus récente présente de nombreux avantages par rapport aux TBI pour un usage équivalent, notamment en termes de qualité d'image, de contraintes de luminosité, de mobilité, de gain de place, de confort pour les enfants.

Adopté à l'unanimité.

19-215. PLAN ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES RURALES 2. ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE. ATTRIBUTION DES MARCHÉS.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre du plan ENIR 2, pour l'acquisition de matériel informatique pour équiper les écoles de Châtillon-sur-Marne, Congy, Cuchery, Montmort Lucy et Orbais l'Abbaye, le Conseil accepte de confier :

- le lot 1, Ordinateurs portables, à l'entreprise INFOCOPY pour la somme de 5 168,90 € HT
- le lot 2, Tablettes tactiles et accessoires à l'entreprise, INFOCOPY pour la somme de 17 160,84 € HT
- le lot 3, Tableaux Blancs Interactifs complets, à l'entreprise INFOCOPY, sur la variante « Prométhéan », pour la somme de 13 740,00 € HT

Adopté à l'unanimité.

19-216. TRAVAUX DE PLUVIAL ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE, CHEMIN DES MEULES A LEUVRIGNY. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX MARTINS TP.

Rapporteur : Jean LE FOLLEZOU

Dans le cadre des travaux de pluvial et d'adduction d'eau potable, Chemin des Meules à Leuvrigny, attribué à l'entreprise MARTINS TP pour un montant de 128 900,00 € HT, le Conseil accepte l'avenant n°1 au dit contrat, suite à la découverte de roches lors de l'ouverture des tranchées pour la pose des réseaux, qui intègre les prix nouveaux présentés ci-dessous :

Désignation des travaux	Prix unitaire / forfaitaire
Plus-value démolition de roches première semaine	8 848,00 €
Sondages à la pelle pour détermination roches	4 302,80 €
Démolition de roches	3 613,40 €
Repli de chantier sur ordre de service N°4 – Forfait transferts d'engin	785,00 €
Reprise de chantier sur futur ordre de service N°5 – Forfait transferts d'engin	785,00 €
Frais de chargement et de déchargement des fournitures non utilisées	1 226,00 €

Adopté à l'unanimité.

19-217. FIXATION DES TARIFS – EAU & ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide d'indexer le prix de l'eau et de fixer les prix de l'eau hors taxe et hors abonnement tel que détaillé ci-dessous, et d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

<u>Nouvelle indexation</u>	Prix de l'eau € /HT	<u>Nouvelle indexation</u>	Prix de l'eau € /HT
▪ Courthièzy	4,04 €	▪ Mareuil-le-Port	4,04 €
▪ Dormans	4,04 €	▪ Nesle le Repons	4,04 €
▪ Festigny	4,04 €	▪ Oeuilly	4,04 €
▪ Igny-Comblizy	4,04 €	▪ Troissy	4,04 €
▪ Le Breuil	4,04 €	▪ Verneuil	4,04 €
▪ Leuvrigny	4,04 €	▪ Vincelles	4,04 €

Adopté à l'unanimité.

19-218. ACHAT D'EAU EN GROS. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre de l'alimentation en eau potable des communes de Bannay, La Chapelle-sous-Orbais, La Ville-sous-Orbais, Talus-Saint-Prix et d'une partie d'Orbais l'Abbaye, réalisée à partir des installations de production d'eau de la CC de la Brie Champenoise, le Conseil accepte les termes de la convention tripartite entre la CC des Paysages de la Champagne, la CC de la Brie Champenoise et le délégataire, SUEZ FRANCE, pour l'achat d'eau en gros. La convention est établie pour une durée de 15 ans et à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

19-219. RACCORDEMENT DU HAMEAU « LES DESERTS » A CHAMPAUBERT AU RESEAU AEP. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre de la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'eau potable du hameau « Les Déserts » à Champaubert, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise NORD EST TP, pour sa proposition variante pour la somme de 116 304,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

19-220. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - EXERCICE 2018.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil adopte le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

19-221. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018.

Rapporteurs : Freddy LECACHEUR et Maurice LOMBARD

Le Conseil adopte le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

19-222. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - 2018.

Rapporteurs : Fabrice HUBERT et Jackie BARROIS

Le Conseil adopte le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h20.

Vu pour être affiché le 11 décembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, *Christian BRUYEN*

